

## Énoncé de position sur la coordination des services d'ergothérapie (2000)

L'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick affirme qu'un processus de coordination des services d'ergothérapie à l'échelle de l'organisme est nécessaire pour assurer une prestation efficace et efficiente des services d'ergothérapie.

L'association appuie la position selon laquelle les services d'ergothérapie devraient être gérés par un ergothérapeute. En l'absence d'un ergothérapeute pleinement responsable de la gestion des services d'ergothérapie, l'association préconise que les éléments suivants soient assurés par un membre désigné de la discipline d'ergothérapie. Pour ce faire, l'ergothérapeute désigné doit disposer d'un pourcentage proportionnel de temps convenu alloué à la réalisation des activités requises.

L'ergothérapeute désigné doit être responsable de ce qui suit :

- Établir des normes de pratique et s'assurer que les réglementations professionnelles sont respectées;
- Développer, maintenir et diffuser les questions relatives à la pratique; adresser les normes d'accréditation spécifiques à la profession;
- Gérer les aspects cliniques de la pratique de l'ergothérapie;
- Participer au recrutement, à la sélection, à la promotion et à la cessation d'emploi du personnel d'ergothérapie;
- Développer, mettre en œuvre et évaluer la vision, la mission et le champ d'application des services d'ergothérapie;
- Assurer la supervision clinique, développer des objectifs d'amélioration de la qualité spécifiques à l'ergothérapie et contribuer aux évaluations de la performance et à l'examen par les pairs de l'ergothérapie;
- Faciliter et coordonner la formation et la supervision des ergothérapeutes et du personnel de soutien;
- Veiller à ce que la formation continue et le développement professionnel des ergothérapeutes soient adaptés aux besoins du service à offrir;
- Apporter conseil au niveau du budget en lien avec la programmation des services en ergothérapie;
- S'assurer que les statistiques des services d'ergothérapie reflètent les services fournis, contribuer aux rapports annuels relatifs aux services d'ergothérapie;
- Fournir un leadership, des conseils et un modèle pour le développement des ergothérapeutes dans leur discipline;
- Maintenir une passerelle pour le soutien et la consultation des pairs;
- Veiller à ce que l'immatriculation de tous les ergothérapeutes soit à jour;
- Fournir un lien et un point de contact avec d'autres ergothérapeutes à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation.

En plus de ce qui précède, il est essentiel, qu'au niveau du programme, les ergothérapeutes aient la possibilité de participer dans les domaines de responsabilité conjointe, afin d'assurer des soins optimaux aux patients.